

Transition écologique : le Medef et le ministère renouvellent leur partenariat pour amplifier l'action des entreprises et du réseau

Publié le 22 septembre 2026

Le 17 septembre 2026, lors de la REF Théma « Puissance verte », Patrick Martin, président du MEDEF, et Mathieu Lefèvre, ministre délégué à la Transition écologique, ont signé le « Pacte pour accélérer la transition écologique des entreprises dans les territoires ». Dans le prolongement de la charte du 6 mars 2024, ce réengagement vise à déployer plus largement les solutions et à accompagner leur mise en œuvre, au plus près des entreprises.

Ce pacte s'appuie sur une mobilisation déjà engagée. Au quotidien, les entreprises investissent pour réduire leurs consommations, adapter leurs activités au changement climatique, préserver les ressources et faire évoluer leurs modes de production. Les fédérations professionnelles, les Medef territoriaux et régionaux les accompagnent en partageant des outils, en faisant connaître les solutions et en créant des coopérations avec les acteurs publics et privés.

Depuis 2024, cette dynamique s'est notamment traduite par la publication de guides pratiques sur l'adaptation, l'eau, la biodiversité et les acteurs de la transition écologique, ainsi que par des formations, des webinaires et des rencontres. Ces actions permettent de diffuser les retours d'expérience, de faire remonter les difficultés et d'aider les entreprises, notamment les TPE et PME, à construire leurs démarches.

Le nouveau pacte entend amplifier cette action collective. Le Medef s'engage à organiser ou à contribuer à l'organisation d'au moins 150 événements par an, au niveau national et dans son réseau territorial, pour informer, former, partager des solutions et faire émerger des projets concrets. Adaptation, eau, biodiversité, économie circulaire, compétences, financement et simplification figurent parmi les 10 priorités de travail. Un bilan annuel rendra compte des actions conduites, des publics touchés et des résultats observés.

Ce partenariat renforce également le dialogue avec les pouvoirs publics sur les conditions nécessaires à la transformation des entreprises : lisibilité des politiques publiques, stabilité, simplification et prise en compte des réalités économiques et territoriales. Il vient ainsi conforter le rôle d'un réseau déjà en action, pour conjuguer transition écologique, compétitivité et croissance responsable.